

LISTE DES COMPÉTENCES ET DES GESTES CLÉS

SUITE

En alternance travail-études, selon son rôle, le **PERSONNEL SCOLAIRE** ;

1. COLLABORE AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

- en participant à l'élaboration du plan de formation en entreprise et du calendrier d'alternance travail-études;
- en participant aux ajustements éventuels du programme d'études et à l'élaboration de l'instrumentation pédagogique en fonction des activités d'alternance travail-études de même qu'au développement du partenariat de formation avec les entreprises;
- en participant à la mise en place des assises de l'alternance travail-études de l'établissement scolaire.

2. ADAPTE SES ENSEIGNEMENTS EN FONCTION DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

- en mettant en place des situations éducatives reliées à la formation en entreprise;
- en introduisant dans ses enseignements de fréquentes références au monde du travail;
- en utilisant des stratégies d'enseignement valorisant la construction des compétences et le développement de l'autonomie;
- en installant un climat agréable laissant place à l'erreur;
- en réservant des moments à des périodes de travail autonomes et à d'autres périodes avec accompagnement.

3. SOUTIENT L'ÉLÈVE DANS SA DÉMARCHE EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

- en initiant l'élève au processus d'alternance travail-études et en réduisant l'incertitude qui y est associée;
- en présentant à l'élève les objectifs du plan de formation en entreprise, les modalités de supervision et d'encadrement ainsi que les modes d'évaluation, en fonction de l'intention pédagogique de l'alternance travail-études;
- en assistant l'élève dans l'identification de ses propres besoins de formation;
- en développant chez l'élève sa capacité de réfléchir, de faire des choix et de prendre en charge sa formation;
- en établissant une relation égalitaire avec l'élève, en renforçant son image de soi et en le guidant dans le changement.

4. ENCADRE L'ÉLÈVE EN ENTREPRISE (principalement lors des séquences de *développement de compétences*; les gestes sont sous la responsabilité du personnel enseignant. Lors des séquences de *mise en œuvre de compétences*, ces gestes peuvent être sous la responsabilité d'un personnel enseignant (ou d'un personnel professionnel non enseignant) ;

- en encadrant régulièrement chaque élève et en établissant un contact personnel avec chacun;
- en maintenant une relation de guide pour favoriser le changement de valeurs, d'attitudes et de comportements;
- en échangeant avec l'élève et le superviseur sur le contexte de formation et la progression de l'élève;
- en valorisant la réflexion et l'autoévaluation chez l'élève;
- en soutenant le superviseur de l'entreprise dans ses fonctions.

5. SE DÉVELOPPE EN TANT QUE FORMATEUR EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

- en se formant et en s'adaptant à la pédagogie de l'alternance travail-études;
- en se formant au partenariat et aux relations de collaboration avec l'entreprise, au besoin;
- en se formant à l'accompagnement : empathie, humilité, patience, attention, disponibilité et autres;
- en étant conscient de ses limites;
- en se maintenant à jour dans ses champs de spécialisation;
- en travaillant en équipe multidisciplinaire.